La prescription d'activité physique adaptée
Pour qui, comment ?

Les multiples bénéfices de l'activité physique adaptée

- protège les bénéficiaires, sécurise les pratiques et favorise l'engagement dans une activité physique adaptée et encadrée
- permet de rassurer les patients, de légitimer la pratique et d'inscrire la pratique dans un véritable parcours de soin
- remède puissant contre l'isolement avec la redécouverte du plaisir de bouger, d'être en réussite et d'être ensemble.

Qui peut prescrire ?

- **Les médecins, généralistes ou spécialistes**
- **Les infirmières en pratique avancée**

- Les **masseurs kinésithérapeutes** : en renouvellement uniquement

Pas de remboursement CPAM dans le cadre d'une prescription médicale d'APA

Pour quels patients ?

- personnes atteintes d'une **affection longue durée** (ALD)
- **malades chroniques** (diabète, cardiopathie, cancer...)
- **personnes présentant des facteurs de risque** (hypertension, obésité...)
- personnes en **perte d'autonomie, liée à l'âge ou au handicap**

La consultation doit comprendre un bilan d'évaluation de la condition physique du patient et de ses capacités fonctionnelles ainsi qu'un bilan motivationnel, que le médecin peut déléguer à une personne qualifiée.

Quatre conditions à vérifier lors de l'examen :

1. le patient a une maladie et/ou un état fonctionnel pour lesquels l'APA a démontré ses effets bénéfiques
2. il n'a pas déjà un niveau d'activité physique conforme aux recommandations pour la santé de l'OMS
3. il ne peut pas augmenter son niveau d'activité physique en autonomie, de façon adaptée
4. il accepte de suivre un programme d'APA et un comportement plus actif est à terme envisageable



La prescription APA étape par étape

Elle se fait via un formulaire type et fait figurer plusieurs informations : type d'activité, durée, fréquence, intensité, gestes à éviter, ...

VIA LA PLATEFORME DENEO

Plateforme unique et gratuite pour **prescrire, orienter et suivre le parcours de vos patients** (gain de temps, suivi facilité,...)

Concrètement :

- Accéder à la plateforme **via ce lien** ou le QR Code ci-contre
- Créer votre compte : avec un mail et votre n° RPPS
- Créer la fiche de votre patient en cliquant sur l'icône
  NB : s'il n'a pas d'adresse mail, remplacez par un n° de tel
- Pour créer la prescription aller dans l'espace patient (en cliquant sur son nom), cliquer sur le bouton (en bas, à droite) et ajouter "une consultation", puis "prescription activité physique"
- Remplir le formulaire, enregistrer puis exporter pour imprimer et partager la prescription
- Renouvellement possible sur DENEO si la prescription initiale en provient

VIA UN FORMULAIRE PAPIER *modèles accessibles sur votre espace adhérent*

Prescription
Lien modèle type

Renouvellement
Lien modèle type

Ressources utiles

Maison Sport-Santé de Fontainebleau

Professionnels de santé : gère la plateforme régionale **Prescri'Forme** : conseil et appui pour le sport sur ordonnance

Patients : conseille et oriente vers les activités adaptées

01 60 74 64 05
Lundi - Vendredi
9h à 17h

Prise en main DENEO Tuto vidéo (1'40)

Portail Sport-Santé Ile-de-France

Mémo CPAM sur l'APA